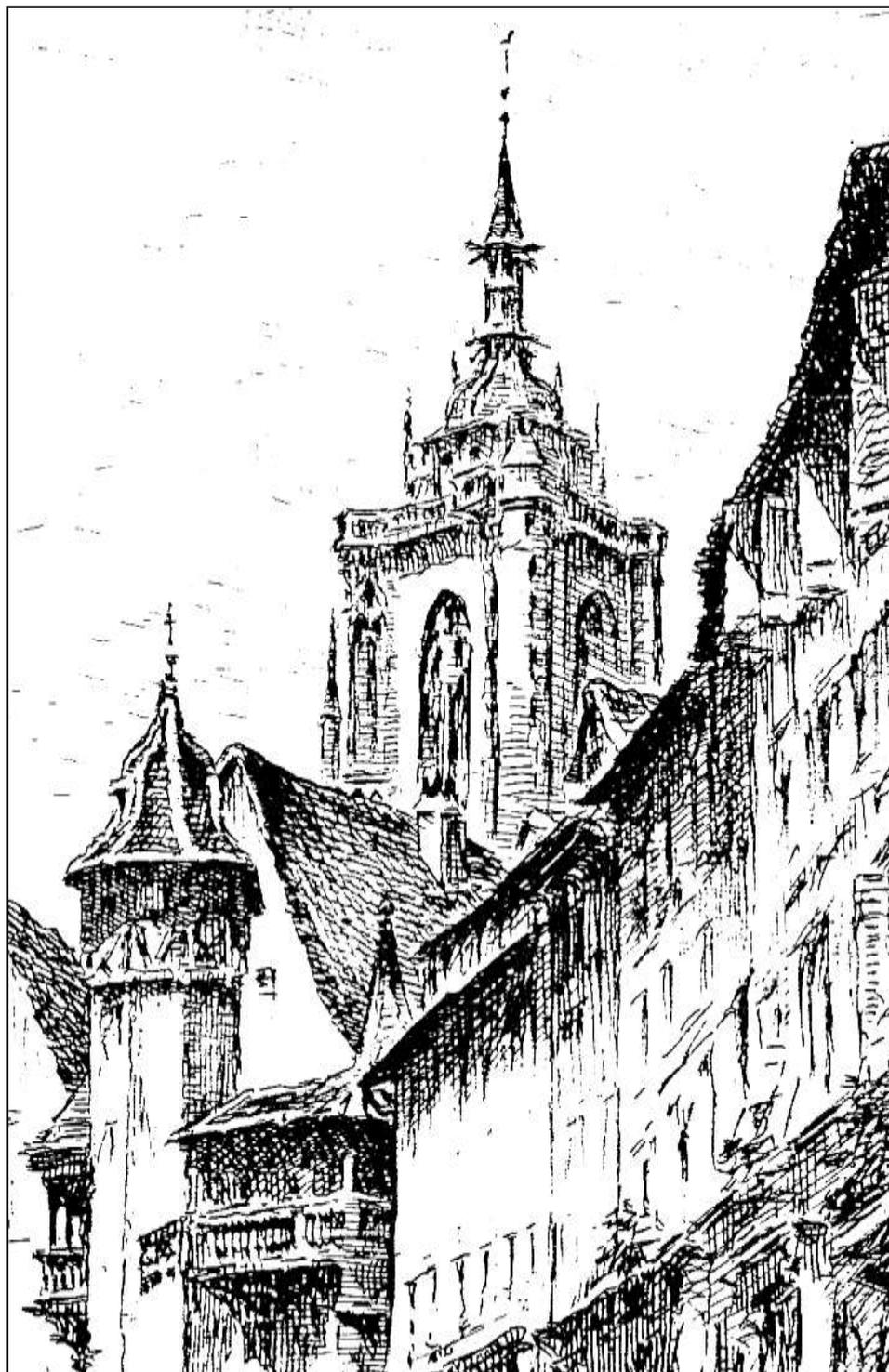


STENOGRAMME

26^{ème} Séance

du

10 octobre 2016



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mesdames et messieurs, mes chers collègues, nous aurons ce soir une séance en deux temps : la première partie sera une séance du Conseil Municipal pour pouvoir débattre du projet de fusion de l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach avec VIALIS. Dans un deuxième temps, nous aurons la séance des Commissions Réunies. La séance est ouverte.

Je dois faire état de quelques excuses : M. l'Adjoint SISSLER, Mme WOLFS-MURRISCH, Mme LATHOUD, Mme PELLETIER, M. YILDIZ et M. ERNST donnent respectivement pouvoir à M. l'Adj. HEMEDINGER, M. FRIEH. Mme HOFF, Mme HUTSCHKA, M. DENZER-FIGUE et Mme VALENTIN.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Je crois avoir noté que la benjamine de la municipalité est toujours disposée à assumer ce rôle : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est désignée secrétaire de séance et, par pratique, c'est le Directeur Général des Services qui fait office de suppléant.

2. Projet de fusion entre la régie UEM de Neuf-Brisach et la SEM VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le débat est ouvert. Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je suis surpris de la précipitation des choses par rapport aux dates prévues, d'autant qu'il y a un actif provisoire, dont il est fait mention, alors qu'il suffisait d'attendre le 31 décembre 2016 pour avoir le montant définitif ; première question. Deuxième question plus importante : la Ville de Colmar va passer de 51,5 % à 40,95 %, ce qui veut dire qu'elle n'aura plus du tout la majorité et ce qui laisse la porte ouverte dans le futur, plus ou moins lointain, à des possibilités d'autres acteurs qui viendraient s'immiscer dans cette fusion, soit d'autres ELD, soit d'autres capitaux privés et, pourquoi pas, des fonds de pension, on ne sait jamais. Je suis très perplexe et, pour moi, c'est un risque. Je ne sais pas si vous l'avez mesuré. Ce sont mes deux questions.

M. le Maire MEYER : Mon cher collègue, il est toujours sage d'être prudent, mais l'exagération dans la prudence conduit à reculer ; première observation. Deuxièmement, je simplifie : nous avons accepté les 7 communes de l'ex-Ried Brun au 1^{er} janvier alors que nous n'avons aujourd'hui pas encore le décompte de leurs situations. Il fallait aussi attendre comme nous devons attendre ici. Troisièmement, nous voulions que la nouvelle structure puisse être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017. Cela est lié à la commercialisation des contrats et, sur le plan de la

commercialisation, nous sommes plus importants et plus déterminants si nous pouvons représenter une plage d'exploitation la plus large possible. C'est pourquoi ajouter les 21 communes de l'usine électrique municipale à l'activité de VIALIS donne une grande puissance quant au poids de la future société. Implicitement, j'ai tenté de répondre à votre prudence. Prudent, je le suis également, mais j'ose ajouter que c'est une opération inédite sur le plan national. Nous y sommes conduits parce que les difficultés du marché nous font rencontrer des contraintes de plus en plus lourdes. Nous pouvons toujours vendre, mais moins, si nous n'arrivons pas à bien acheter. Plus nous achetons en volumes, plus nous obtenons des prix favorables, quels que soient les distributeurs. C'est donc une opération qui présente plusieurs avantages, dont le dernier cité est essentiel. En même temps, nous installerions sur le territoire une configuration économique qui irait de l'ouest de Colmar jusqu'au Rhin. C'est quelque chose de totalement extraordinaire puisque nous serions carrément face aux distributeurs allemands, avec une plage d'exploitation à laquelle personne n'osait espérer il y a encore deux ans. Ne croyez pas que les choses se soient passées facilement. Je m'explique : pour Neuf-Brisach, l'usine électrique municipale était un levier de décision. C'était un socle de service industriel et commercial et Neuf-Brisach ne pensait pas renoncer à sa présence dans le périmètre du budget municipal. Que Neuf-Brisach accepte de faire ce pas est la preuve que, sur le terrain, les difficultés étaient énormes puisque les nouvelles contraintes de commercialisation du marché imposent à travers les différentes tarifications, des contraintes que les distributeurs n'ont jamais connues. Plutôt être fort dans cette démarche que faible. Neuf-Brisach a perdu pour cette raison quelque 35 % de sa capacité de distribution puisque n'ayant plus le poids assez important pour négocier les prix à l'acquisition. Or, pour VIALIS, c'est un avantage, puisqu'avec les besoins de l'actuelle usine électrique municipale, nous renforçons les besoins locaux et les négociations seront naturellement plus faciles. Cela me conduit à dire que, finalement, les tarifs proposés pourront être mieux proposés aux usagers par rapport à une petite unité. L'essentiel, et je ne sais pas si vous voyez cela à partir d'ici, est qu'il est plus facile de gérer cette situation à partir de Colmar puisque la régie a été transformée en société d'économie mixte ; et heureusement, sinon VIALIS aurait aujourd'hui les mêmes contraintes que rencontre actuellement l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach. Nous sommes arrivés à changer de braquet tout simplement parce que nous avons transformé la régie en société d'économie mixte. Si nous ne l'avions pas fait, aujourd'hui, l'exploitation serait confinée dans les murs de la Ville de Colmar puisqu'une régie ne peut pas en sortir. La transformation en société d'économie mixte permet à VIALIS d'être présente partout sur le territoire national, voire même ailleurs. Et cela, l'usine électrique municipale l'a également senti puisqu'en tant que régie, elle est confinée dans les territoires de la ville de Neuf-Brisach et ne peut pas faire autre chose, d'où la demande de fusion avec VIALIS qui est déjà une société d'économie mixte. Toutefois, l'avancée ne s'arrête pas là. A quoi cela aurait-il servi si VIALIS et l'UEM avaient fusionné sans avoir le parrainage des 21 communes actuellement desservies par l'usine électrique municipale ? Cela veut dire que la fusion est porteuse d'avenir puisque les

maires ayant accordé les différentes concessions sont d'accord avec la fusion et pour la reconduire, dans un deuxième temps. C'était le deuxième défi à relever, sinon la fusion n'aurait conduit à rien. Ce qui fait qu'aujourd'hui, au moment où nous délibérons, les 21 communes de l'usine électrique municipale ont délibéré favorablement pour cette fusion. C'est extraordinaire que les communes aient délibéré avant la décision finale de Colmar. C'est également la preuve d'une confiance qui est établie puisque le maire de Neuf-Brisach raisonnait en tant qu'action de territoire et non en tant qu'action de l'usine électrique municipale. Les maires étaient également conscients que c'était la seule solution pour que l'usine électrique municipale puisse continuer à développer un service de proximité. Ils ne font pas la différence entre la régie de Neuf-Brisach et VIALIS, car, pour eux, c'est tout simplement un service de proximité qui est maintenu. Je dirais, mes chers collègues, que c'est presque inespéré d'arriver à un tel résultat dans la mesure où nulle part ailleurs en France nous ne trouvons une proposition de fusion entre deux ELD. Soit, nous pouvons avoir des questions, mais il ne faut pas pleurer lorsque la mariée est trop belle. Globalement et économiquement, c'est une bonne opération à la fois pour l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach parce que les services de proximité sont maintenus, et pour VIALIS parce que nous élargissons la plage d'exploitation. Je pense pouvoir ajouter que l'on n'a pas fait spécialement confiance au maire de Colmar, mais à l'ancien Conseiller Général.

Différents points sont à approuver : je vous prie de vous reporter à la dernière page du rapport où il s'agit de prendre position sur les 7 propositions qui sont faites et de mandater votre maire et le Premier Adjoint pour formaliser le traité à signer avec l'usine électrique municipale de Neuf-Brisach ; le Maire en tant que représentant de VIALIS et le Premier Adjoint en tant que représentant de la Ville de Colmar comme expliqué en page 1 du traité qui reprend cette formulation de la présentation. Il est entendu que Colmar, mon cher collègue Guy WAEHREN, continue à être représenté par 5 membres de son Conseil Municipal auxquels s'ajoutent 3 membres du Conseil Municipal de Neuf-Brisach, soit un total de 8 élus, et 3 représentants des sociétés privées qui forment ensemble une partie du capital. Il n'est pas prévu aujourd'hui de nous étendre davantage puisqu'il n'y a plus de régie, ni au nord, ni au sud, ni à l'est, ni à l'ouest. Le secteur public est toujours majoritaire et les intérêts de la Ville de Colmar sont préservés à travers la valeur des actions. Comme Colmar Agglo n'est pas majoritaire à La Colmarienne des Eaux non plus, c'est le côté public qui l'emporte. Si déjà il y a preuve de confiance, il faut que la confiance soit donnée dans les deux sens.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est unanimement approuvé et je tiens à vous en remercier.

La séance publique est levée.

FIN DE LA SEANCE : 18 HEURES 50.